

FICHE DE POSTE

RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2020

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION 2020-379363

Intitulé du poste (F/H) : Professeur(e) des ENSA Champ disciplinaire : Ville et Territoires VT Recrutement effectué au titre de : - Mutation ou détachement / concours catégorie 1	Catégorie statutaire : A Corps : Professeurs Code corps : PROFARCH <i>Date de la prise de fonction / 01/09/2020</i>
Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche	
Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur – RCH03A	
Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation : ENSA Paris val de Seine 3 Quai Panhard et Levassor 75013 Paris	

Missions et activités principales

L'ENSA de Paris Val de Seine recrute un(e) enseignant(e) chercheur(e) Professeur (PRCL) dans le domaine Ville et Territoires (VT). L'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) est requise.

Missions et activités principales

L'enseignant(e) recruté(e) pour 320h équivalent ETP aura en charge des enseignements dans les cycles Licence, Master et Doctorat.

Charges pédagogiques :

Le/la candidat-e devra enseigner en cycles licence, master et doctorat. L'enseignant(e) recruté(e) aura à s'inscrire dans une équipe pédagogique constituée en VT. Les actions et les enseignements devront donc s'engager et se formaliser en étroites relations et coordination avec l'équipe existante. Il confortera un enseignement théorique et pratique sur les conditions contemporaines du projet de transformations urbaines, territoriales et environnementales.

1) en licence :

- **Un cours magistral** visant à compléter et à renforcer l'enseignement théorique diffusé en Licence par le champ VT. L'expérience et la bonne connaissance des théories urbaines et des conditions actuelles et futures de la fabrique du projet architectural et urbain (implication grandissante des acteurs privés, impératifs écologiques, équilibres socio.éco.politique des territoires, ville numérique, représentations contemporaines...) sont ainsi attendues

- la participation au semestre 6 « Espace commun, espace public, territoires » ciblé dans le projet pédagogique de l'école sur l'initiation au projet urbain et architectural, dans les enseignements intensifs dont les objets croisés avec les champs SHS et TPCAU chercheront notamment à décrire et à représenter les éléments qui composent et ordonnent la ville et le territoire (espace public, espace privé, notion d'environnement, vivant, relation avec les évolutions scientifiques contemporaines, etc.)

- Il ou elle pourra également contribuer aux studios de projet.

2) en master, dans les domaines d'études de l'école :

- Le·la candidat·e devra contribuer à la définition et à la direction d'un séminaire axé sur les thématiques de la « fabrique urbaine », de la question des tissus contemporains, de la relation ville et nature... en lien avec un ou plusieurs domaines d'études.

- Le·la candidat·e devra prendre part à un séminaire en lien avec un ou plusieurs domaines d'études.

- Il ou elle pourra également contribuer aux groupes de projet.

- Il ou elle pourra également être sollicité(e) pour la mise en place des échanges internationaux.

3) en doctorat :

L'enseignant(e) prendra en charge l'encadrement de doctorats.

Il ou elle mettra en place un séminaire doctoral en lien avec les problématiques du champ Villes et Territoires.

Une activité de recherche du ou de la candidat(e) devra être démontrée, via des publications et des participations à des conférences en fonction du projet de recherche qu'il ou elle aura explicité dans sa note d'intention.

Le(la) candidat(e) devra assurer une relation forte entre recherche et pédagogie.

Les résultats de recherche pourront faire l'objet d'interventions ponctuelles.

Le(la) candidat(e) pourra contribuer au master "Ville durable, Ville Numérique".

L'enseignant(e) participera aux jurys de mémoires et de PFE et à l'encadrement des mémoires et des PFE.

Le(la) candidat(e) participera à un des 5 axes présentés dans le programme de formation 2019-2024, décrits ci-dessous.

Scientifique (recherche)

Le·la candidat·e devra participer activement aux activités scientifiques de l'école. Ses missions scientifiques et son investissement dans une des unités de recherche de l'école devront contribuer au renforcement des axes de recherche définis dans le projet de formation 2019-2024 de l'ENSAPVS (cf *infra* « présentation des activités de recherche scientifique au sein de l'école et des perspectives de développement »),

Il·elle s'impliquera dans le renforcement des liens entre l'ENSAPVS et l'Université de Paris. Il·elle s'engagera - a minima comme membre actif, voire dans des tâches de direction - dans une des deux unités de recherche de l'ENSAPVS, l'EVCAU ou le CRH-LAVUE, au CERILAC ou toute autre équipe de recherche de l'Université de Paris. Il·elle s'inscrira dans une unité de recherche, membre d'une école doctorale, délivrant des doctorats mention architecture, avec qui l'ENSAPVS est en lien : l'ED 624 ou ED 131 de l'Université de Paris ou l'ED 395 de l'Université Paris Nanterre.

Il·elle développera des projets de recherche autour des axes de recherche soit de l'EVCAU (architecture et culture numérique ; architecture et santé ; modèles temporalités environnements), soit du CRH-LAVUE (habitat/habiter ; production urbaine ; territoires et territorialités ; vulnérabilités), soit encore du CERILAC ou de toute autre équipe de recherche de l'Université de Paris. Il·elle devra également engager des réflexions sur les croisements disciplinaires et méthodologiques.

Il est attendu du·de la candidat·e des compétences en matière d'organisation de publications, de colloques nationaux ou internationaux et de journées d'études. Enfin, il·elle participera à l'animation de la vie de la recherche à l'école et à l'organisation d'événements ouvrant le champ de l'architecture à l'analyse des dimensions historiques, sociales, politiques et culturelles.

Autres tâches scientifiques

- Coordination pédagogique
- Responsabilité dans les formations co-habilitées
- Participation aux jurys d'examens et de diplômes
- Implication dans les commissions de l'école
- Développement de partenariats pédagogiques et scientifiques, nationaux et internationaux
- Valorisation et diffusion des travaux de recherche

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par un/des projet(s) de recherche s'insérant parmi les travaux d'une unité/équipe de recherche en relation avec le projet scientifique de l'école, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

- Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :
- Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre
- Poursuivre des recherches et participer à la mise en œuvre des activités de recherche

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du recrutement enrichi des spécificités du profil

Pratique avérée dans la maîtrise d'œuvre urbaine

Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :

Article 51

(...) [La première catégorie de concours est ouverte aux candidats mentionnés aux 1° de l'article 48.](#)

[Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.](#)

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats qualifiés qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4°, 5° et 6° de l'article 48.

Article 48

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 47 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins huit ans d'activité professionnelle effective dans les domaines de l'architecture dans les dix ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 précités ;

3° Etre enseignant associé et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des professeurs des écoles d'architecture ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 précité assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

6° Appartenir au corps des maîtres de conférences ayant accompli, au 1er janvier de l'année du concours, huit années de services dans l'enseignement supérieur de l'architecture.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

L'école est située dans un campus universitaire parisien, sur un site proche à la fois de la Bibliothèque nationale de France et de la banlieue est de Paris. Elle est associée par décret à l'Université de Paris, issue de la fusion de Paris 7 et Paris 5. Elle est également en convention avec l'Alliance Sorbonne-Paris-Cité. Communauté d'enseignement supérieur de l'architecture de 2300 personnes, le nombre de ses étudiants (2030) et de ses enseignants (254) lui permet de présenter des conceptions de l'architecture et des approches pédagogiques diversifiées et de qualité. La diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts majeurs de l'ENSA Paris Val de Seine.

En premier cycle, le programme de l'école vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En deuxième cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre plusieurs domaines de réflexion et d'enseignement, restructurés à la rentrée 2016-2017 autour des 6 thèmes suivants : « Architectures-laboratoire des territoires ouverts » ; « Ecologies

» ; « Expérimental » « Faire » ; « Territoires de l'architecture » ; « Transformation ».

En troisième cycle, l'école propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses deux laboratoires, le CRH et l'EVCAU.

Elle a élaboré un nouveau programme pédagogique pour la période 2019-2024, qui a fait évoluer substantiellement le cycle licence, consolidé son cycle master. Pour développer le troisième cycle, l'école invite 30 % de ses diplômés (1 étudiant en architecture sur 10) à s'engager dans une formation post-diplôme d'architecte d'Etat en s'inscrivant dans un PFE « recherche ».

L'ENSA de Paris Val de Seine a ouvert à la rentrée 2019-2020 deux doubles-diplômes internationaux, l'un avec l'IUAV de Venise et l'autre avec le Politecnico de Milan.

Elle appartient également au pôle de compétitivité « CAP DIGITAL » et au conseil d'administration de l'association « Construire au futur, habiter le futur » dans le cadre des investissements d'avenir.

Présentation des activités de recherche scientifique au sein de l'école et des perspectives de développement

La recherche à l'ENSAPVS s'articule autour de cinq axes définis dans le projet de formation 2019-2024 :

Axe « Architecture, recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication »

Axe « Fabrication et circulation des modèles »

Axe « Architecture, santé, vulnérabilités »

Axe « Espace public, temporalités, habitat »

Axe « Architecture, culture et intelligence numérique »

Ces axes de recherche se développent dans deux unités de recherche, en partenariat avec des unités de recherche de l'Université de Paris : le CRH, Centre de Recherche sur l'Habitat, et l'EVCAU, Environnement numérique Cultures Architecturales et Urbaines. Les deux équipes sont représentées à la Commission de la Recherche de l'école (11 membres, 5 EVCAU, 3 CRH, 3 invités extérieurs).

Le Centre de Recherche sur l'Habitat (CRH) est une équipe de l'UMR CNRS 7218 Laboratoire Ville Architecture et Urbanisme (LAVUE). Associant l'architecture et les sciences sociales, le CRH-LAVUE se caractérise par une synergie interdisciplinaire (architecture, géographie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, esthétique) ainsi que par une implication dans les milieux non académiques par des contrats de recherche et des inscriptions citoyennes. Les travaux des chercheurs du CRH-LAVUE sont consacrés à l'analyse des mutations de l'habitat humain et anthropisé. Ils traitent :

- des problématiques de l'habitat, du logement et de l'habiter, des vulnérabilités et des engagements résidentiels ;

- des processus politiques de production de la ville en train de se faire et de se défaire ;

- des territoires et des territorialités touchés par les processus d'esthétisation et de patrimonialisation ainsi que par les inégalités sociales ;

- des liens et des circulations entre théories, recherche et pédagogie de l'architecture.

Les terrains étudiés portent souvent sur la ville de Paris mais sont également tournés vers l'international (Europe, Afrique du Nord et subsaharienne, Moyen-Orient, Asie, Amérique latine, Amérique du Nord).

Le laboratoire EVCAU (EA7540 – Environnement numérique culture Architecturale et Urbaine) est composé de 67 enseignants-chercheurs issus de toutes les disciplines enseignées en ENSA (architecture, histoire, ingénierie, sociologie...). Ses membres sont pour la plupart enseignants-chercheurs de l'ENSAPVS. Le laboratoire compte 5 HDR encadrants et 15 doctorants (dont 4 allocataires) inscrits à l'école doctorale ED 624 de l'Université de Paris, formation doctorale

« Architecture, urbanisme, paysage, patrimoine ». Ils interviennent de façon déterminante dans l'encadrement de mémoire de Master de l'école et dans le Master « Ville architecture patrimoine », co-habilité avec l'Université de Paris. Trois axes structurent actuellement les recherches de ses membres : Architecture et Culture Numérique ; Architecture et Santé ; Modèles Temporalités Environnements, qui s'exercent sur les territoires du Grand Paris, au national et à l'international. L'ENSA de Paris Val de Seine est associée par décret à l'Université de Paris et partenaire de l'alliance Sorbonne Paris Cité et mène plusieurs programmes d'enseignement et de recherche en son sein.

Au sein du CERILAC, l'école participe à l'ED 131 et à une formation doctorale « Architecture Culture Projet ».

Prospective : dans le cadre de son projet pédagogique et scientifique 2019-2024, l'ENSA de Paris Val de Seine vise à développer des modules d'enseignement transdisciplinaires et à développer ses axes principaux : numérique, santé, habitat, écologie. Elle vise à parvenir à un taux de 30% de PFE « recherche » et à développer la filière doctorale de façon à disposer à terme de 20 enseignants HDR et parvenir à 80 doctorants inscrits.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :

recrutements.enseignants@paris-valdeseine.archi.fr

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme *demarches-simplifiées.fr* et **aucune candidature ne sera traitée en dehors.**

Modalités de recrutement : Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris Val de Seine